**PARTIE II : Gestion des risques - 5 pts**

Vous vous rappelez ? Vous aviez été sélectionné pour être le consultant pour assister le chef de projets certification d'un grand groupe dans sa démarche tout au long des phases du projets informatique.

Vous lui aviez défini les différentes étapes ainsi que sa feuille de route. Vous avez fait très bonne impression si bien qu'on vous demande aujourd'hui d'aider le chef de projets dans sa gestion des risques.

1. Dresser un tableau d'au moins 3 risques pouvant être liés à un projet informatique. - 1pt

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Risque 1 | Risque 2 | Risque 3 |
| **Management du projet**  -Objectif irréaliste  -Délai insuffisant  -Budget inadapté  -Spécifications trop ambitieuses | **Techniques**  -Non-disponibilité de certaines technologies  -Compatibilité entre les différents composants du projet  -Respect des contraintes au point de vue sécuritaire | **Stratégique**  -Notions des actions concurrentes dans ce type de projet  -Vérification que le plan est en adéquation avec chacun  - L’intention est réellement dans le domaine d’activité de l’entreprise |

2. Quelles sont les caractéristiques sur lesquelles nous évaluons un risque et dont la résultante est la criticité ? 1 pt

Le risque matériel : suivi des différents matériels et avoir une possibilité de remplacement rapide en cas de panne.

Le risque humain : Quand une personne est en difficulté, le chef de projet doit avoir plusieurs cartes dans sa main pour assurer ces problématiques, comme : une polyvalence de l’équipe, une bonne communication, maladies…

Le risque management : Problème de retard, par exemple, le chef de projet doit avoir des réactions rapides et adaptés.

3. Dresser le graphe des risques et déterminer les zones dans lesquelles : - 1 pt

a) des actions préventives sont obligatoires,

b) des actions préventives ne sont pas à réaliser,

c) des actions préventives ne sont pas obligatoires mais peuvent être réalisées.

Indications; est définie comme :

- Action obligatoire : Toutes problématiques qui entraînent une incapacité d’exercer.

- Action non obligatoire : Ce sont les risques qui n’atteignent pas le bon déroulement du projet.

- Action ½ obligatoire : Il n’est pas prioritaire de les gérer mais ça apporte au projet.

Les données chiffrées rentrées sont des hypothèses, elles n’ont donc aucune signification à part entière.

4. Comment appelle-t-on la zone où les actions préventives ne sont pas obligatoires et qui nécessitent une réunion pour trancher sur les risques à atténuer ou non ? - 0,5 pt

C’est la zone de risque modérés, « un aléa » dans le sens d’une gestion de projet.

5. Citer deux manières d'agir afin d'atténuer un risque. - 0,75 pt

Dans la situation d’atténuer un risque on peut :

* Prendre des mesures préventives et identifier ceux-ci

et

* Suivre et contrôler les risques connus.

6. Trouver deux risques permettant d'illustrer votre explication réalisée ci-dessus - 0,75 pt

Réception de virus ou malwares -> on peut au préalable se munir d’un antivirus-anti malwares.

L’espionnage industriel -> on peut supprimer les accès des anciens employés de l’entreprise, on peut créer des comptes invités à droits restreints.